

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/15

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 20

Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association "Nénuphar" 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la collectivité participe à la campagne "d'Octobre Rose" en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Pour la sixième année consécutive, l'équipe Chanteclair et quelques bénévoles ont proposé et organisé la vente de 187 pizzas ainsi que 26 bijoux et broches durant ce mois d'octobre. Cette opération a permis de dégager un bénéfice de 884.68 euros.

Monsieur le Maire propose de reverser cette somme au profit de l'association "Nénuphar" installée au 15 rue Willy Brandt à Arras. L'association assure l'accompagnement des patients atteints de cancer, dès l'annonce de la maladie, tout au long des soins et dans l'après cancer.

Elle cherche à apprendre aux aidants et aux malades à vivre avec la maladie et à réapprendre à vivre après, ou à les aider à investir le présent quand la maladie compromet l'avenir.

Saluant les initiatives prises en faveur de la lutte contre le cancer du sein

Considérant l'importance et l'intérêt de la démarche de l'association "Nénuphar" :

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition de Monsieur le Maire et à l'autoriser :

- à verser une subvention exceptionnelle de 884.68€ euros à l'association "Nénuphar"

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

